



MARCHÉ DE PRINTEMPS

L'Association Communale a le plaisir de vous inviter à son Marché de Printemps **samedi 4 avril de 10h à 21h à la Maison des Arches.**

Cette journée sera l'occasion de venir à la découverte d'artisans et de producteurs locaux. Les enfants ne seront pas en reste et pourront bénéficier de multiples activités :

- Maquillage de 12h à 15h (2€)
- Chasse aux œufs à 16h30 (2€)
- Atelier bricolage à 10h et 14h (gratuit mais sur inscription préalable)

L'accès au marché est libre et gratuit pour tous. Une buvette et une petite restauration seront proposées pour se régaler tout au long de la journée !

Inscriptions : acf90150@gmail.com / 06.28.48.20.47



COMITÉS CONSULTATIFS

Le Conseil municipal, tout nouvellement en place, a créé des comités consultatifs ouverts à tous les habitants. Ces instances collaboratives portent sur les aspects d'intérêt communal suivants :

- Travaux
- Fleurissement
- Communication
- Fêtes, cérémonie, sport, loisirs et vie associative

Quelques temps de travail entre élus et administrés seront ainsi proposés pour œuvrer au développement de notre commune. Chacun sera libre d'être une source de proposition ce qui sera un appui apprécié. Toutes les bonnes intentions sont les bienvenues.

Si vous souhaitez participer à la vie de la commune, vous pouvez intégrer un ou plusieurs de ces groupes en vous inscrivant auprès du secrétariat de mairie :

secretariat@foussemagne.com ou 03.84.23.34.40.

Vous ferez ainsi progresser notre village, main dans la main avec les élus.



RENTREE SCOLAIRE 2026 : INSCRIPTIONS PETITE SECTION

Dès l'âge de 3 ans, votre enfant doit être inscrit à l'école maternelle. Cette obligation s'applique dès la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 3 ans.

Pour les enfants nés en 2023 donc, les inscriptions en maternelle petite section à l'école primaire de Foussemagne auront lieu :

- Jeudi 23 avril de 12h à 18h
- Lundi 27 avril de 16h30 à 18h
- Mardi 28 avril de 16h30 à 18h

Les inscriptions se feront directement à l'école et nous vous rappelons qu'il est nécessaire de vous munir des documents suivants :

- Certificat d'inscription établi par le RPI
- Photocopies du livret de famille (pages parents et enfants)
- Photocopies du carnet de santé (pages concernant les vaccins)





SOIRÉE DÉGUISÉE AVEC REPAS ET DJ

L'Association Communale vous invite à une soirée festive **samedi 25 avril à partir de 19h à la Maison des Arches.**

Laissez parler votre imagination : super-héros, créatures fantastiques, années 80, personnages mythiques... surprenez-nous !

Au programme :

- **Apéritif et repas convivial**
- Ambiance musicale pour danser toute la nuit
- Concours du meilleur déguisement
- Bonne humeur garantie

Tarif : 25€ (adulte) et 10€ (moins de 12 ans)

Inscriptions : acf90150@gmail.com ou 06.28.48.20.47.



DISTRIBUTION DE COMPOST

Comme chaque année, la commune met gratuitement à disposition du compost dans la limite de 100 litres par foyer.

Les personnes intéressées pour en bénéficier doivent s'inscrire en mairie :

secretariat@fousse-magne.com ou 03.84.23.34.40.

La distribution se fera le **samedi 4 avril de 8h à 12h** à l'ancienne station d'épuration près de l'écopoint.



VIDE GRENIER

L'association de chasse, l'AICA la Favernot, organise son traditionnel **vide grenier de l'Ascension le jeudi 14 mai de 6h à 18h**, sur la place du Moulin.

Ne tardez donc pas à réserver votre emplacement. Les tarifs sont les suivants :

- Particuliers = 10 € les 5 mètres
- Professionnels = 30 € les 5 mètres

Il est également possible de louer des tables au prix unitaire de 5 € la table.

Une caution de 10€ sera demandée pour responsabiliser à la propreté.

Une buvette ainsi qu'une petite restauration seront proposées tout au long de la journée.

Inscriptions : 06.87.43.36.06.



COMMANDE DE PELLETS ET DE FIOUL

Compte tenu de la conjoncture économique et du succès de l'opération menée les années précédentes, les commandes groupées de fioul et de granulés de bois seront renouvelées cette année.

Si vous désirez bénéficier de cette possibilité d'achat, merci de compléter le document annexé à ce bulletin municipal.

Le secrétariat de mairie ne gère pas cette opération.





ENTRETIEN DE LA SAINT-NICOLAS

Comme annoncé dans le FousseMag n°364 d'octobre 2025, les travaux d'entretien de la rivière communale ont été engagés en collaboration avec les services du Grand Belfort.

Ces opérations consistent en des coupes sélectives et un nettoyage du lit de la rivière afin d'améliorer l'écoulement des eaux. La météo très pluvieuse a rendu les terrains particulièrement boueux et a compliqué l'accès aux parcelles.

Conformément au Code de l'environnement, les travaux ont été suspendus le 15 mars. Cette interruption est obligatoire pendant la période de reproduction et de développement de la faune aquatique (amphibiens, poissons, etc.), qui s'étend du 15 mars au 31 août.

L'opération reprendra donc après le 31 août 2026.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Cette année encore les communes de FosseMagne et de Cunelières s'associent dans la célébration des commémorations du 8 mai.

Cette cérémonie sera l'occasion de rendre hommage aux anciens combattants et d'assurer le devoir de mémoire aux plus jeunes dans un esprit d'unité, de respect et de solidarité.

Les cérémonies se tiendront à FosseMagne à 11h15 puis à Cunelières à 11h30. Elles seront suivies d'un vin d'honneur offert à la salle des fêtes de Cunelières.



ILLIWAP, UN OUTIL INCONTOURNABLE

L'application iLliwap, utilisée dans notre commune depuis quelques années, est la solution vous permettant d'être toujours connecté à l'actualité de la commune.

Depuis votre téléphone, gratuitement et sans publicité, **recevez les d'informations sur la vie locale** : alertes météo, coupures d'eau, actualités de la vie associative et tous les événements festifs programmés. Mais iLliwap c'est aussi un outil vous facilitant la vie grâce à son annuaire des associations, des commerçants et des services administratifs. Vous pouvez même l'utiliser pour signaler un danger ou suggérer une bonne idée à vos élus.



- 1 – Téléchargez l'application
- 2 – Scanner le QRCode ou recherchez votre commune favorite : FosseMagne.
- 3 – Recevez les notifications en temps réel !



CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Avec un corps entièrement noir, à l'exception d'un anneau et d'une tête orange ainsi que de pattes jaunes, le frelon asiatique est assez facilement reconnaissable. Bien que son venin ne soit pas particulièrement toxique en cas de piqûre unique, il représente un danger pour l'homme et l'environnement. Un nid peut contenir jusqu'à 2000 spécimens et avoir un rayon d'action de plus de 300m !

Il est bien logiquement interdit de détenir, d'acheter, de vendre, de transporter ou d'introduire en milieu naturel des frelons asiatiques à pattes jaunes.

Toute personne constatant la présence d'un nid doit le signaler sans délai sur le site lefrelon.com ou en mairie afin de procéder à sa destruction : secretariat@fossemagne.com ou 03.84.23.34.40.



FLASH SUR L'ACF

L'Association Communale de Foussemagne, plus communément connue sous l'appellation d'ACF, est l'un des poumons de notre village par son dynamisme et son implication au vivre ensemble.

Cette association a pour objet d'organiser, de promouvoir et d'encourager l'animation culturelle et les loisirs sur notre commune. C'est une structure historique de près de 30 ans puisque créée le 11 juin 1997. A ce jour l'association rassemble plus d'une centaine d'adhérents.

L'association organise régulièrement des événements variés. Soirées dansantes, baby-bourse, marché de Noël, carnaval en sont quelques exemples.

Mais l'ACF propose également à la Maison des Arches, une multitude d'activités plus régulières :

- Club des aînés : lundi après-midi
- Jeux de société : mardi 20h
- Éveil musculaire : mardi et jeudi 20h
- Couture : jeudi 20h
- Club bricolage sans créneau fixe

L'adhésion annuelle est de 5 € à laquelle il faut rajouter une éventuelle cotisation complémentaire selon l'activité pratiquée (couture : 5 € / jeux de société : 15 € / gymnastique : 20-30 €).

Vous cherchez une activité, souhaitez faire des rencontres, passer des moments conviviaux ou donner un coup de main de façon ponctuelle ? L'ACF c'est pour vous et avec vous !

Afin de ne manquer aucun des organisations de l'ACF nous vous invitons à suivre son actualité sur l'application illiwap ainsi que sur Facebook.

Contact : acf90150@gmail.com / 06.28.48.20.47



PARTICIPATION CITOYENNE

Participation Citoyenne est une action de sensibilisation et de **contribution des habitants à la surveillance de leur quartier en lien avec la Gendarmerie Nationale**. L'objectif est de faciliter le signalement, d'accroître la réactivité des forces de l'ordre et de favoriser ainsi les interpellations en flagrant délit.

Il ne faut pas confondre ce dispositif avec Voisins Vigilants et Solidaires qui est proposé par une société commerciale et non relié avec la Gendarmerie. Pour rappel, la municipalité n'adhère pas à Voisins Vigilants et Solidaires.

Participation Citoyenne requiert ainsi des citoyens volontaires qui participent au relais d'alerte et d'informations entre habitants et forces de l'ordre. L'idée n'est nullement d'effectuer des rondes ou des patrouilles mais de faire rapidement remonter aux forces de l'ordre des faits qui ont retenu leur attention.

Si vous souhaitez compléter l'effectif de volontaires déjà engagés (qui n'ont pas à se réinscrire) ou simplement intéressé pour en savoir plus sur le dispositif, merci de vous faire connaître en mairie :

secretariat@foussemagne.com ou 03.84.23.34.40.

AGENDA RÉCAP'

Marché de printemps de l'ACF

04/04 dès 10h - Maison des Arches

Inscriptions maternelle petite section

23-27-28/04 - Ecole

Commande de pellets-fioul

Pré-inscriptions avant le 15/05

Soirée dansante déguisée de l'ACF

25/04 dès 19h - Maison des Arches

Cérémonie du 8 mai

08/05 dès 11h15 - Monument aux morts

Vide grenier de l'AICA la Favernot

14/05 dès 6h00 - Place du Moulin

Fermeture du secrétariat de mairie

06/04, 02-09-14-16-25/05



COMMUNE DE
FOUSSEMAGNE

11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne
03 84 23 34 40
secretariat@foussemagne.com
www.foussemagne.fr



Horaires d'ouverture
lundi et jeudi : 16h-18h
mercredi et samedi : 10h30-12h
ou sur rendez-vous

**TERRITOIRE
DU LION**

GROUPEMENT D'ACHATS - RÈGLEMENT

Approvisionnement en fioul domestique et granulés bois (pellets)

Commune de Foussemagne – Campagne 2026

Diminuer la facture énergétique et redonner du pouvoir d'achat aux habitants sont les objectifs que les élus se sont fixés depuis 2021. Dans ce cadre, ils proposent aux habitants des tarifs groupés pour la fourniture de fioul domestique et de granulés bois (pellets).

Cette opération est organisée et coordonnée bénévolement par les élus, en dehors de tout service municipal.

Article 1 – Objet de la convention

Il s'agit de satisfaire au meilleur prix les besoins en approvisionnement en fioul domestique et granulés bois (pellets) des habitants intéressés par ce groupement d'achat. Cette convention précise les conditions de mutualisation de commande et votre engagement vis-à-vis du groupement.

Article 2 – Conditions d'inscription

L'inscription est gratuite et ouverte à tous les habitants de la commune.

Pour vous inscrire, retournez ce document complété :

- Par courriel à : energie.foussemagne@icloud.com
- En le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie, qui se chargera de le réacheminer.

Les élus peuvent décider d'exclure un participant en cas de non-respect de la présente convention.

Article 3 – Sélection des fournisseurs

Une fois les inscriptions clôturées et les volumes estimés établis, les élus négocieront un tarif avantageux auprès des fournisseurs. Le fournisseur proposant les tarifs les plus compétitifs et respectant les critères de qualité retenus sera sélectionné.

Chaque participant sera ensuite recontacté avec l'offre négociée. Il aura alors le choix de :

- Confirmer son intérêt : ses coordonnées seront transmises au fournisseur, qui le contactera directement pour enregistrer la commande ferme, organiser la livraison et convenir du paiement.
- Renoncer à sa commande : sa participation s'arrête à ce stade, sans aucun engagement.

Important : le paiement s'effectue directement entre le client et le fournisseur. Les élus ne sont jamais impliqués dans la transaction financière.

Article 4 – Engagement

Le retour de ce document complété vaut inscription (mais pas engagement) au groupement et acceptation des présentes conditions.

L'engagement de commande ne devient définitif qu'après confirmation par le participant directement auprès du fournisseur (pas avec le retour de ce papier).

Article 5 – Responsabilité

Les élus coordonnateurs ont un rôle exclusivement de facilitateurs : ils mettent en relation les habitants avec le fournisseur afin de bénéficier d'un tarif de groupe. Ils n'interviennent pas dans la transaction commerciale et ne peuvent être tenus responsables du service rendu par le fournisseur, ni d'une éventuelle détérioration du matériel lors de la livraison.

Tout litige devra être traité directement avec le fournisseur. Le participant devra néanmoins en informer les élus coordonnateurs, afin que cela puisse être pris en compte pour les commandes futures.

FICHE DE DEMANDE DE PRODUITS

À RETOURNER AVANT LE 15 MAI 2026

Par courriel à energie.foussemagne@icloud.com ou en boîte aux lettres de la mairie

- J'ai lu et j'accepte le règlement de groupement d'achat.
 J'accepte que mes coordonnées soient transmises au prestataire retenu si je suis inscrit

NOM et Prénom :

Adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Courriel :

Je suis intéressé(e) par une commande de :

	Produit	Volume / Quantité
1	Fioul domestique qualité ordinaire	minimum 500 litres : _____ l
2	Fioul domestique qualité supérieure	minimum 500 litres : _____ l
3	Granulés bois (pellets) – sacs de 15 kg <i>Commande en palettes complètes uniquement (64 à 72 sacs selon fournisseur)</i>	Nombre de palettes : _____
4	Granulés bois (pellets) – en vrac	Tonnage souhaité : _____ t

Rappel : une commande de fioul doit être **supérieure à 500 litres**. Seules les commandes de palettes **entières** de pellets seront prises en compte.

Compte-tenu du contexte international et des prix actuellement très élevés, les propositions peuvent être assez tardives afin d'espérer une baisse de prix selon l'évolution de la situation.

Les livraisons auront lieu avant la période de chauffe de fin d'année.

Fait à : _____ Le : _____	Signature
--	------------------